



Règlement The Fun Races 2018 – La Dragon Cup

1. Préambule

L'édition The Fun Races 2018 - Dragon Cup est organisée le Samedi 28 Avril 2018 par Performances-Net. La participation à l'événement implique que chaque participant ait lu, compris et accepté ce règlement. Le présent règlement est susceptible d'être modifié et ce jusqu'au jour de l'événement. Dans cette hypothèse, les éventuelles modifications seront éditées sur le site web : www.thefunraces.com

2. Les épreuves

Les épreuves de The Fun Races 2018 - Dragon Cup consiste en un challenge multi-activités dénommé « LA DRAGON CUP » et une épreuve à l'aviron par équipage de huit barré dénommé « LES REGATES AU CHATEAU ». L'épreuve de « LA DRAGON CUP » est organisée par la société PERFORMANCES-NET. L'épreuve « LES REGATES AU CHATEAU » est organisée par le Club d'Avion HEC, les modalités de cette épreuve sont consultables sur le site web : <http://regatesauchateau.com/>

Ces deux épreuves sont à destination des étudiants d'universités, d'écoles d'ingénieurs et de commerce.

3. LA DRAGON CUP

Les épreuves de LA DRAGON CUP consistent en un challenge multi-activités et à relever 3 défis : Une régates en dragon boat – Un défi au tir à la corde – Un défi Crème Chantilly.

Chacun des défis rapporte un capital de points en fonction des classements spécifiques de chacune des épreuves. Ces points seront additionnés pour définir le classement et les vainqueurs de la Dragon Cup.

La participation aux épreuves requiert d'avoir constitué une équipe de 15 personnes.

Une Régates de dragon boat :

La régates se déroule en 2 manches qualificatives par équipe de 15 équipiers, qui permettront d'accéder à une grande finale. Un équipage est composé de 14 pagayeurs (minimum 10) et 1 membre de l'équipe au tambour (poste obligatoire).

Les étudiants sont pris en charge par un coach barreur professionnel mobilisé par l'organisateur. La régates s'effectue en course en ligne sur une distance de 200 mètres.

Suite au classement des temps cumulés des deux qualifications, les trois meilleures équipes seront qualifiées en grande finale.

Un capital de points sera octroyé aux équipes qui auront réalisé les deux régates de qualification en y incluant la grande finale, les points seront additionnés aux points obtenus lors des épreuves du Défi tir à la corde et du Défi crème Chantilly.

Un Défi tir à la corde :

Le tir à la corde est une épreuve traditionnelle. Les équipes doivent s'affronter en duel lors d'une épreuve de force. Une épaisse corde de 25 mètres, est posée à terre. Un foulard ou une ficelle marque son milieu. On trace par terre, à 3 ou 4 mètres de chaque côté du point central, un repère.





L'ensemble des membres de 2 équipes se positionnent aux deux extrémités de la corde, derrière les repères tracés au sol. Les participants sont placés les uns derrière les autres selon les instructions de l'animateur, et tiennent fermement la corde avec les mains.

Au coup de sifflet du coach professionnel mobilisé par l'organisateur qui servira de juge, les participants tirent sur la corde.

L'équipe qui remporte le duel est celle qui réussit à faire dépasser son repère.

Un capital de points sera octroyé à l'équipe vainqueur du duel. Les points seront additionnés aux points obtenus lors des épreuves de la Régate dragon boat et du Défi crème Chantilly.

Un Défi crème chantilly :

Lors de ce défi 8 personnes de l'équipe devront battre leur crème chantilly à l'aide d'un fouet et se relayeront toutes les 20 secondes en permutant au coup de sifflet du maître du jeu. Le maître du jeu attestera de la transformation de la crème en chantilly.

Ce dernier défi sera réalisé après toutes les épreuves de dragon boat et de tir à la corde par l'ensemble des équipes engagées à la fois.

Une fois la crème montée, le temps réalisé donnera un capital de points. Les points seront additionnés aux points obtenus lors des épreuves de la Régate dragon boat et du Défi tir à la corde.

4. Classement des épreuves de LA DRAGON CUP

Lors de chaque épreuve un capital de points sera attribué à chaque équipe comme défini ci-dessous :

- Régate Bateau dragon : 1^{er} 4000 points, 2^{ème} 3900 points, 3^{ème} 3800 points, 4^{ème} 3700 points, 5^{ème} 3600 points, etc...
- Défi tir à la corde : l'équipe vainqueur de chaque duel obtiendra 1000 points et le perdant 900 points,
- Défi crème chantilly : 1^{er} 500 points, 2^{ème} 490 points, 3^{ème} 480 points, 4^{ème} 470 points, 5^{ème} 460 points, etc...

Ces points seront additionnés pour définir le classement et les vainqueurs de la Dragon Cup.

3. LA DRAGON CUP - Matériel fourni

Dragon boat :

- Dimensions : 12 m de long sur 1m20 de large
- Poids 250 kg au maximum (normes IDBF, International Dragon Boat Fédération)
- Tête et queue de dragon
- 14 places, 14 pagaies
- 1 siège pour le tambour
- 1 barreur

Corde : 25 mètres

Crème Chantilly : Fouets et culs de poule, tablier et calots.





5. LA DRAGON CUP - Conditions et dossier d'inscription

Pour s'inscrire aux épreuves de LA DRAGON CUP, les étudiants doivent satisfaire aux exigences d'inscription suivantes :

- Faire partie d'une **équipe de 15 personnes**
- Être **majeurs** le jour de l'événement
- Avoir rempli et signé le **formulaire d'inscription (par tous les membres de l'équipe)**
- Avoir fourni :
 - >> Un **certificat médical** datant de **moins d'un an** au jour de l'événement. Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention « de non contre-indication à la pratique du sport **en compétition** et à la pratique du dragon boat (discipline associée du canoë-kayak) ». L'organisateur vous propose de télécharger un modèle de certificat médical à faire remplir par un médecin [ICI](#).
 - OU
 - >> Une **copie de la licence sportive** (FFCK, FFA, FFV, FFSU, FSCS, FSGT, UFOLEP) **de la saison en cours**
- **Savoir nager** 25 mètres et s'immerger
- **Avoir payé l'inscription d'un montant forfaitaire par équipe de 720€**, soit 48€ par équipiers, et comprend l'accès aux challenges de LA DRAGON CUP et aux jardins du Domaine de Chantilly. Pour les membres d'équipe d'aviron universitaire ayant déjà acquitté la somme de 25€ pour leur inscription à LES REGATES AU CHATEAU, le prix par équipier pour participer à la DRAGON CUP sera de 23€.
- **Avoir envoyé le dossier d'inscription dûment complété avant le lundi 23 avril 2018 au plus tard.**

Un seul dossier d'inscription sera constitué par équipe engagée, aucune inscription individuelle ne sera prise en compte. Dans le cas où des membres d'équipes universitaires d'aviron engagés sur les épreuves de « LES REGATES AU CHATEAU » organisées par le Club Aviron HEC souhaitent participer aux épreuves de LA DRAGON CUP, 8 rameurs seuls de club d'aviron universitaire pourront faire partie d'une équipe engagée sur les épreuves de la DRAGON CUP. Soit 8 rameurs sur 15 membres d'équipage inscrit sur LA DRAGON CUP.

Des bracelets de couleur distinctifs seront remis aux rameurs permettant leur accès aux épreuves d'aviron et de LA DRAGON CUP.

Un capitaine d'équipe, responsable des inscriptions et de son équipe doit être identifié et représentera son équipe auprès de l'organisateur lors des démarches d'inscription et lors des épreuves de LA DRAGON CUP.

Pour constituer le dossier d'inscription :

- Se rendre sur le site internet de l'événement www.thefunraces.com et éditer le **formulaire d'inscription**, le compléter par le capitaine d'équipe et le faire dûment compléter par les membres de l'équipe (inscription des données personnelles et signatures). Ce formulaire servira également d'attestation de natation.
- Fournir obligatoirement pour chaque participant :
 - >> Un **certificat médical** datant de **moins d'un an** au jour de l'événement. Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention « de non contre-indication à la pratique du sport **en**





compétition et à la pratique du dragon boat (discipline associée du canoë-kayak)».

L'organisateur vous propose de télécharger un modèle de certificat médical à faire remplir par un médecin [ICI](#).

OU

>>Une **copie de la licence sportive** (FFCK, FFA, FFV, FFSU, FSCS, FSGT, UFOLEP) **de la saison en cours**

- Fournir pour chaque participant une **copie de la carte étudiante** de l'année en cours.

- Régler l'inscription d'un **montant forfaitaire par équipe de 720€** au moment de l'envoi du dossier d'inscription par transfert bancaire. Un reçu de paiement sera fourni au capitaine d'équipe.

Coordonnées bancaires : LCL PARIS MOTTE PICQUET (00448) Banque : 30002 – Indicatif : 00448 – N° de compte : 0000008437M – Clé : 59 – IBAN : FR6030002004480000008437M59 – BIC : CRLYFRPP

- Rassembler l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'inscription et faire parvenir le dossier d'inscription complet avant le lundi 23 avril 2018 à :

Performances-net

THE FUN RACES

17 rue de Solférino

92100 Boulogne-Billancourt

Réception et enregistrement par Performances-net des dossiers d'inscription : les dossiers envoyés doivent être complets. Tous les dossiers incomplets ou non conformes seront retournés sans donner lieu à aucune réservation.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'équipages engagés sur les épreuves de la DRAGON CUP et peut refuser l'admission aux épreuves de THE FUN RACES 2018 – LA DRAGON CUP quand bien même le dossier d'inscription dûment complété a été délivré dans les délais à l'organisateur de la manifestation. Dans ce cas, le dossier sera restitué et le paiement remboursé.

THE FUN RACES n'ayant pas l'exclusivité d'usage des jardins lors des épreuves, les accompagnants des membres des équipes engagées sur les épreuves de LA DRAGON CUP et de LA REGATE devront accéder au Domaine de Chantilly uniquement à partir de 10 heure du matin et devront acheter leur droit d'entrée directement à la billetterie du Domaine de Chantilly.

6. Engagement

Une fois le dossier validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

Dès lors, toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'empêchement pour raison médicale, d'indisponibilité, ou toutes autres raisons rendant impossible la participation de l'équipe aux épreuves.

Si un membre de l'équipe ne peut être présent le jour de l'événement, il pourra être remplacé sur place lors du retrait des bracelets par une autre personne à condition que cette dernière respecte les conditions de participation mentionnées partie 4 et qu'elle se présente avec son certificat médical ou sa copie de licence conforme aux exigences de l'organisateur et avec sa carte étudiante.

L'engagement aux épreuves est ferme définitif au moment où le bracelet sera fixé au poignet.



17 rue de Solférino -92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 441 684 859 - SARL au capital de 80 100 EUROS



7. Retrait des bracelets

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment de la remise du Welcome Pack en contrepartie de quoi lui sera remis son bracelet. Le bracelet sera fixé au poignet par l'organisateur lors de sa remise.

Le bracelet doit être porté au niveau du poignet en permanence pendant toute la durée de l'événement. Le bracelet est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux différentes épreuves et services proposés.

8. Assistance médicale

Un poste de secours sera implanté sur le domaine. Il est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres de l'organisateur ou conventionnés. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

Si l'état de la personne secourue le nécessite il sera fait appel à la brigade des pompiers, dans ce cas l'organisateur mettra en œuvre les moyens appropriés.

La personne secourue devra supporter tous les frais engendrés par l'intervention des secours et de son rapatriement. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout participant aux épreuves faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

9. Règles de bonnes conduites et sécurité

L'image des écoles et de l'événement ne dépendent pas uniquement des résultats mais aussi des comportements des participants. Les participants doivent adopter un comportement moral exemplaire tant au niveau sportif que lors des activités proposées. Il est formellement interdit de fumer et de consommer de l'alcool.

Les participants doivent respecter l'ensemble des personnes présentes sur le domaine mais également le matériel mis à disposition et les services proposés par l'organisateur.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée dans le style casual chic. Lors des épreuves une tenue de sport décente et adaptée aux conditions sera demandée.

Les participants sont responsables de leurs comportements et de leurs conséquences. Par ailleurs, l'organisateur ou l'équipe de sécurité du domaine se réserve le droit de faire sortir un participant du domaine pour tout comportement non conforme aux consignes fournies par l'organisateur ou par le domaine, aux règles de sécurité ou de respect envers les autres participants, les accompagnants, les visiteurs, le personnel du domaine ou l'organisateur. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à sa propre sécurité en usant des précautions nécessaires lors des déplacements et activités.

L'organisateur sera intransigeant sur le respect de l'environnement dans le cadre exceptionnel des jardins du Domaine de Chantilly. Des poubelles seront à disposition, les accès aux toilettes seront indiqués et des zones seront réservées pour pique-niquer. Tout participant pris en flagrant délit de non-respect du site et donc de l'environnement sera immédiatement sanctionné.

Lors de la régata en bateau dragon un gilet de sauvetage par participant sera fourni par l'organisateur. Des chaussures fermées qui tiennent aux pieds sont indispensables pour participer à l'épreuve. Ces équipements de sécurité sont obligatoires.

L'introduction sur le site de l'événement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment alcools, drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le domaine.





Les agents de sécurité du domaine contrôleront les billets d'accès pour les accompagnants et les bracelets pour les participants. Le personnel de sécurité du domaine est habilité à contrôler tant les participants et les accompagnants, que leurs effets personnels. Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

L'organisateur ainsi que le personnel de sécurité du domaine est habilité à refuser l'accès à l'événement ou la poursuite des épreuves aux participants dont le comportement est susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement, par exemple : introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'événement, la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion [politique, philosophique ou religieuse] susceptible de porter atteinte à l'image de l'événement.

10. Disqualification

Tout participant n'étant en possession de son bracelet pour toutes les épreuves ainsi que des équipements de sécurité obligatoires mentionnés partie 9 sera immédiatement disqualifié, ce qui pourra entraîner la disqualification de son équipe si le minimum de 11 participants n'est pas atteint, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Le non-respect des règles citées dans la partie 9 pourront également entraîner la disqualification du participant et/ou de son équipe.

11. Responsabilités

Les participants participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité. En s'inscrivant le participant déclare être conscient que la participation aux épreuves peut entraîner un risque de gêne, de maladie, de blessure et même de décès.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommages causés à leurs équipements. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Le participant déclare dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucunes exceptions ni réserves l'organisateur.

12. Assurances

L'organisateur déclare être titulaire et avoir souscrit toutes polices d'assurances dommage et responsabilité civile pour couvrir à suffisance les responsabilités qui lui incombent dans le cadre de l'organisation de cet événement. Les participants sont assurés par l'organisateur et bénéficient d'une assurance responsabilité civile souscrite par ce dernier pour les dommages causés à autrui à l'occasion de l'exécution des épreuves et dont l'organisateur pourrait être déclaré responsable.

Aucune garantie individuelle accident n'est cependant acquise en cas d'accident n'engageant pas la responsabilité de l'organisateur. L'organisateur encourage dès lors vivement les participants, à examiner la couverture individuelle et personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à les compléter à titre personnel par la souscription d'un contrat auprès de l'assureur du participant.

13. Utilisation d'images

Images des participants : Durant toute la durée de l'événement l'organisateur peut être amené à réaliser des photos, vidéos, destinées à illustrer ses actions de communication, sur le plan national, sous la forme de site web,





animation multimédia, exposition, édition papier (diffusion gratuite ou payante), presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication, et ce, sans aucune indemnité et sans limite dans le temps. Afin d'être en règle avec la réglementation sur les droits à l'image, les participants autorisent l'organisateur à utiliser leur image, sur les photographies et vidéos captées pendant l'événement.

Images de l'événement : Les photographies ou vidéos de l'événement captées par les participants doivent être exploitées à des fins uniquement personnelles et en aucun cas dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'événement.

Prise d'images aériennes : Durant toute la durée de l'événement l'organisateur peut être amené à utiliser des drones à des fins de tournage, les participants attestent en avoir été informé et à respecter les consignes données vis-à-vis de ces engins.

14. Données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisateur qui est responsable du traitement de ces données.

Les données sont utilisées afin de gérer le traitement et le suivi des inscriptions à l'événement.

Les participants sont susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou par email et/ou SMS des informations relatives à l'événement.

15. Loi applicable – Litige

Toute réclamation consécutive à la participation à l'événement THE FUN RACES – LA DRAGON CUP devra être faite par écrit, en français, en mentionnant le nom, prénom du participant et son nom d'équipe. Elle sera adressée par courrier à l'adresse suivante : Performances-net - THE FUN RACES – LA DRAGON CUP, 17 rue de Solférino 92100 Boulogne-Billancourt.

La réalisation de l'événement THE FUN RACES – LA DRAGON CUP est subordonnée au droit de l'organisateur d'écourter ou d'annuler l'événement si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne saurait être engagée dans le cas où l'événement serait écourté ou annulé.

La langue officielle du présent règlement est le français. L'événement THE FUN RACES – LA DRAGON CUP est soumis à la loi française. Toutes réclamations relatives à la participation à l'événement qui n'auraient pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre le participant et l'organisateur seront soumises à de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.

16. Annulation, report, modification des épreuves

L'organisateur se réserve le droit d'annuler des épreuves, et ce sans préavis, si les conditions météorologiques (orage, fort coup de vent, inondation, ...) et les conditions de sécurité requises sur le Domaine de Chantilly sont telles que l'exécution des épreuves est matériellement impossible ou implique un risque corporel.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.





Dossier d'inscription The Fun Races 2018 – La Dragon Cup

Date limite d'inscription: lundi 23 avril 2018

Nom de l'École :			
Nom de l'équipe			
Adresse			
Ville		Code Postal	
NOM du Chef d'équipe		Email du Chef d'équipe	
Téléphone :	@ :	Téléphone portable	
NOM du Chef d'équipe remplaçant		Email du Chef d'équipe remplaçant	
Téléphone	@ :	Téléphone portable	

LA DRAGON CUP

C'est un challenge multi-activités par équipe de 15 personnes consistant en une régates en Dragon Boat, un défi Tir à la Corde et un Défi Crème Chantilly à destination des équipes d'étudiants des Grandes Ecoles de l'enseignement supérieur.

Ce formulaire d'inscription répond aux conditions suivantes et doit être accompagné de pièces suivantes :

- Faire partie d'une **équipe de 15 personnes**
- Être **majeurs** le jour de l'événement
- Avoir rempli et signé le **formulaire d'inscription (par tous les membres de l'équipe)**
- Avoir fournit :
 - >> Un **certificat médical** datant de **moins d'un an** au jour de l'événement. Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention « de non contre-indication à la pratique du sport **en compétition** et à la pratique du dragon boat (discipline associée du canoë-kayak)».
 - L'organisateur vous propose de télécharger un modèle de certificat médical à faire remplir par un médecin [ICI](#).
 - OU
 - >> Une **copie de la licence sportive** (FFCK, FFA, FFV, FFSU, FSCS, FSGT, UFOLEP) **de la saison en cours**
- **Savoir nager** 25 mètres et s'immerger
- **Avoir payé l'inscription d'un montant forfaitaire par équipe de 720€**, ou le montant correspondant aux membres des équipages d'aviron
- **Avoir envoyé le dossier d'inscription dument complété avant le lundi 23 avril 2018 au plus tard.**



17 rue de Solferino -92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 441 684 859 - SARL au capital de 80 100 EUROS



Dossier d'inscription The Fun Races 2018 – La Dragon Cup

Date limite d'inscription: lundi 23 avril 2018

Le dossier d'inscription est à renvoyer avant le lundi 23 avril par mail à contact@performances-net.com ou par courrier à PERFORMANCES-NET, 17 rue de Solferino - 92100 Boulogne Billancourt.

Au terme de cette inscription, le capitaine (la personne en charge de l'inscription), les membres de l'équipe attestent avoir reçu et pris connaissance du règlement de la manifestation THE FUN RACES 2018 – LA DRAGON CUP organisée par Performances-net et l'ont accepté, téléchargeable sur le site www.thefunraces.com. Le capitaine et les membres de l'équipe s'engagent à avoir lu, compris et accepté le dit règlement. Ils attestent avoir pris connaissance que l'organisateur bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés à autrui à l'occasion de l'exécution des épreuves et dont il pourrait être déclaré responsable, mais qu'aucune garantie individuelle accident n'est cependant acquise en cas d'accident n'engageant pas la responsabilité de l'organisateur.

Par cette signature, le capitaine et les membres de l'équipe inscrite confirment que tous les membres de son équipe ont subi un examen médical et n'ont aucune contre-indication médicale ou quelconque autre raison qui les empêcherait de participer à la manifestation THE FUN RACES – LA DRAGON CUP 2018.

En signant ce document, le capitaine et les membres de l'équipe inscrite déclare qu'ils sont capables de nager 25 mètres et de s'immerger.

L'organisateur de THE FUN RACES – LA DRAGON CUP 2018 se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Fait le _____, à _____
Nom et prénom du Capitaine d'équipe

Signature

Sont à renvoyer par la poste à :
Performances-net - DRAGON CUP
17 rue de Solferino
92100 Boulogne Billancourt

Dossier d'inscription - Comprend les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription (signé)
- Les attestations (signées)
- Les photocopies des cartes d'étudiants de l'année civile en cours
- Un **certificat médical** datant **de moins d'un an** au jour de l'événement. Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention « de non contre-indication à la pratique du sport **en compétition** et à la pratique du dragon boat (discipline associée du canoë-kayak) ».

OU

- Une **copie de la licence sportive** (FFCK, FFA, FFV, FFSU, FSCS, FSGT, UFOLEP) **de la saison en cours**
- Fournir pour chaque participant une **copie de la carte étudiante** de l'année en cours.
- Le paiement d'un forfait de 720€, ou le montant correspondant aux membres des équipages d'aviron.



17 rue de Solferino -92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 441 684 859 - SARL au capital de 80 100 EUROS



Dossier d'inscription The Fun Races 2018 – La Dragon Cup

Date limite d'inscription: lundi 23 avril 2018

ATTESTATION : En signant cette attestation, je déclare sur mon honneur ne pas présenter de contre-indications médicales pour la pratique de sports dont le bateau dragon et le tir à la corde et être capable de nager sur une distance de 25 mètres et de m'immerger. Je m'engage formellement à ne pas pratiquer une activité contre-indiquée. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation THE FUN RACES 2018 – LA DRAGON CUP organisée par Performances-net et l'avoir entièrement lu, compris et accepté. J'atteste avoir pris connaissance que l'organisateur bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés à autrui à l'occasion de l'exécution des épreuves et dont il pourrait être déclaré responsable, mais qu'aucune garantie individuelle accident n'est cependant acquise en cas d'accident n'engageant pas la responsabilité de l'organisateur.

	NOM	PRENOM	Date de Naissance	E-mail	Signature	Membre aviron
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						



17 rue de Solférino -92100 BOULOGNE BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 441 684 859 - SARL au capital de 80 100 EUROS